

Programme Suisse pour Erasmus+

Subvention spéciale pour les participants ayant moins d'opportunités dans le cadre

Movetia encourage la participation de personnes ayant moins d'opportunités, c'est-à-dire dont la participation à des offres de mobilité est rendue plus difficile en raison d'obstacles économiques, sociaux ou géographiques (par ex. des jeunes qui ne suivent pas de formation ni d'apprentissage professionnel et sont sans emploi), ainsi que des personnes souffrant d'une atteinte physique ou psychique. Les situations vécues par des jeunes ou des adultes ayant moins d'opportunités peuvent être diverses. Vous trouverez une liste d'indications possibles sur notre site web.

Habituellement, les coûts à prévoir pour les participants ayant moins d'opportunités sont sollicités au titre de « Coûts exceptionnels » respectivement « Frais de besoins spécifiques » (Special Needs) en même temps que la demande de projet. Dans des cas exceptionnels, lorsque la situation n'était pas prévisible au moment de la demande, une subvention spéciale peut être demandée ultérieurement pour couvrir les éventuels coûts supplémentaires inhérents à la participation de personnes ayant moins d'opportunités. La notion de « coûts supplémentaires » se rapporte aux coûts générés en plus par rapport aux participants sans besoin particulier.

Demande

La demande de subvention spéciale est déposée par le porteur de projet. La demande comprend :

- Le formulaire de demande
- Le récapitulatif des coûts supplémentaires à prévoir :
- Veuillez joindre au formulaire un devis détaillé des coûts supplémentaires à prévoir. Veuillez établir un devis aussi exhaustif que possible au préalable et présentez-le de manière justifiée et pertinente. Movetia pourra revoir à la baisse les coûts non-pertinents.
- Si la demande est déposée après la réalisation de l'activité de projet, les frais déjà engagés et les coûts supplémentaires qui pourraient encore être occasionnés peuvent être mentionnés.
- Une brève description de la situation du participant ou de la participante et du manque d'opportunités.
- Des pièces justificatives relatives à la situation du participant ou de la participante, par exemple, un certificat médical récent (moins de 6 mois) établi par le médecin spécialiste ou le médecin de famille, à remettre en exemplaire original.

La demande de subvention spéciale, assortie de toutes les pièces justificatives, doit être envoyée par le porteur de projet par e-mail à jeunesse@movetia.ch au plus tard une semaine après la réalisation des activités du projet. L'organisation requérante certifiera, par sa signature, l'exactitude et l'exhaustivité des indications contenues dans la demande.

Movetia informera l'organisation du sort réservé à la demande dans les 30 jours. Si elle est approuvée, Movetia lui fera parvenir un avenant au contrat indiquant le montant de la subvention accordée.

Réglementation par voie de contrat

Le montant de la subvention spéciale est convenu par voie d'avenant au contrat de mobilité. Le plafond des coûts est fixé à CHF 3 000.00 par projet.

Versement de la subvention spéciale

Habituellement, la subvention spéciale est versée après examen du rapport final, en même temps que le dernier paiement de la 2e tranche. Le montant définitif est calculé sur la base du décompte final et des justificatifs originaux après la fin du séjour.

Dans des cas exceptionnels, Movetia peut verser 80% de la subvention spéciale consentie à l'organisation requérante dans les 30 jours suivant la signature de l'avenant. Le montant définitif est calculé sur la base du décompte final et des justificatifs originaux après la fin du séjour et la 2e tranche est versée en même temps que le dernier paiement.

Décompte final

Les documents ci-après doivent être envoyés à Movetia en même temps que le rapport final du projet concerné, au plus tard 60 jours après la fin du projet :

- Récapitulatif financier Excel signé : les coûts effectifs peuvent être mentionnés sous le point « Coûts exceptionnels » respectivement sous « Frais de besoins spécifiques ».
- Des copies/scans des documents originaux étayant les données reprises dans le formulaire. Les justificatifs originaux doivent dans tous les cas être conservés. Movetia se réserve le droit de procéder à une vérification sur place.

Formulaires et documents

Formulaire de demande

Renseignements complémentaires

jugend@movetia.ch, 032 462 00 50